

**Baromètre de l'accidentologie - Mars 2024 -**

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Avertissement :

- les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide auprès des forces de l'ordre, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces dernières sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.

**Les chiffres du mois**

	Mars 2024	Mars 2023	Ecart	Évolution 2024 / 2023 (%)
--	-----------	-----------	-------	---------------------------

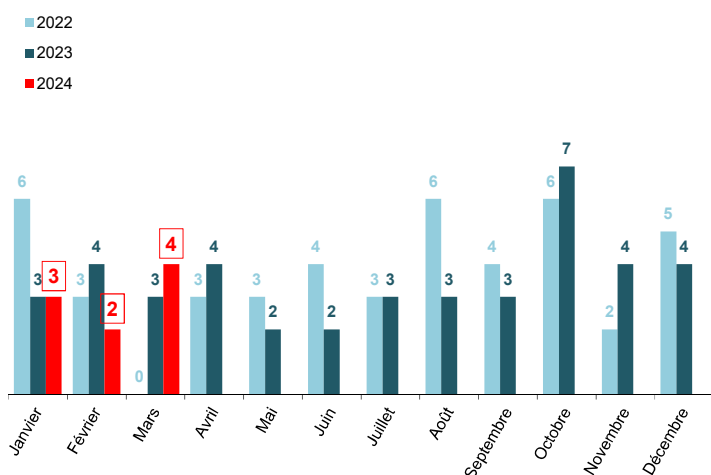
accidents corporels	49	53	-4	-7,5
tués	4	3	1	33,3
blessés	54	66	-12	-18,2

**Cumul de l'année**

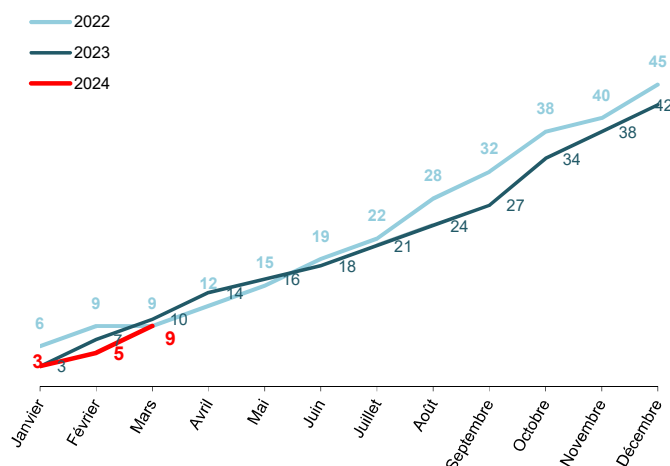
	Cumul Mars 2024	Cumul Mars 2023	Évolution 2024 / 2023 (%)
--	-----------------	-----------------	---------------------------

accidents corporels	157	177	-11,3
tués	9	10	-10,0
blessés	173	212	-18,4

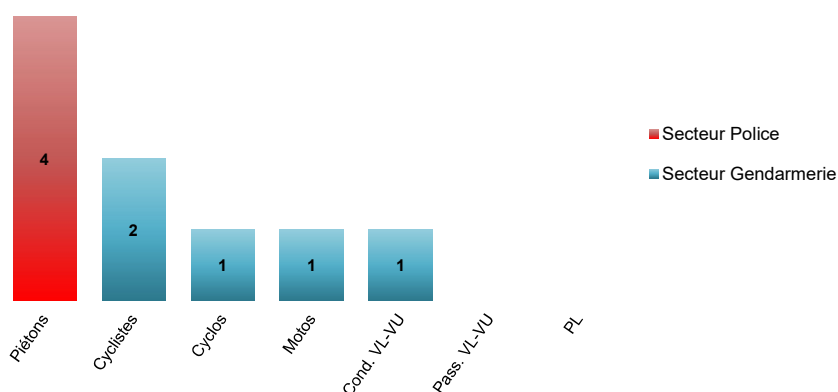
**Répartition mensuelle des tués**



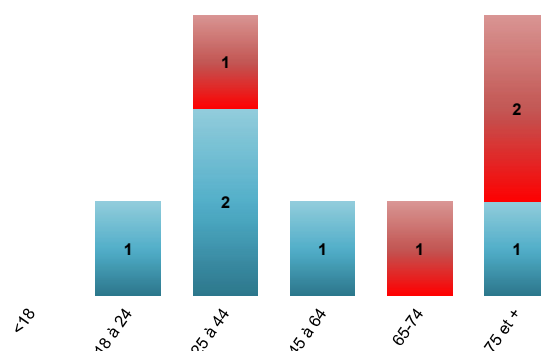
**Cumul des tués par mois et par année**



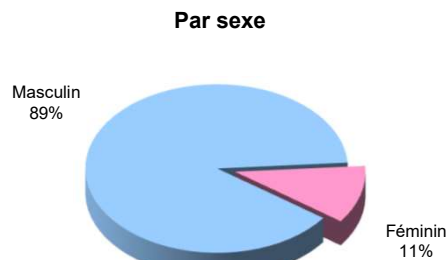
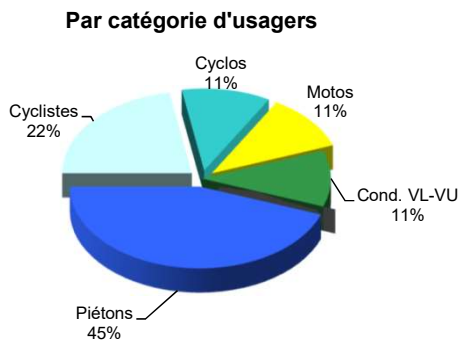
**Tués selon le mode de déplacement**



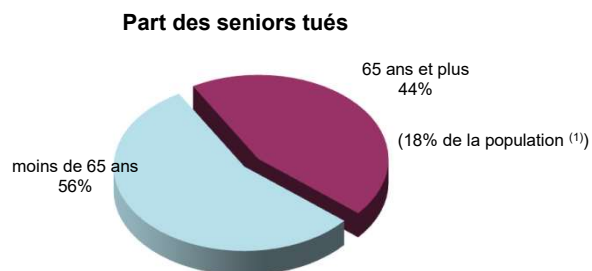
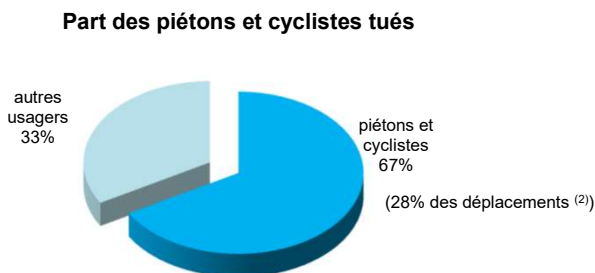
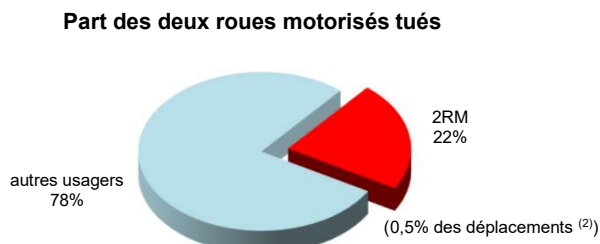
**Tués selon l'âge**



## Répartition des tués



## Répartition des tués - les usagers vulnérables



(1) INSEE population bretonne légale au 1er janvier 2020  
 (2) AUDIAR Enquête Ménage Déplacements 2018

## Répartition des tués - le milieu



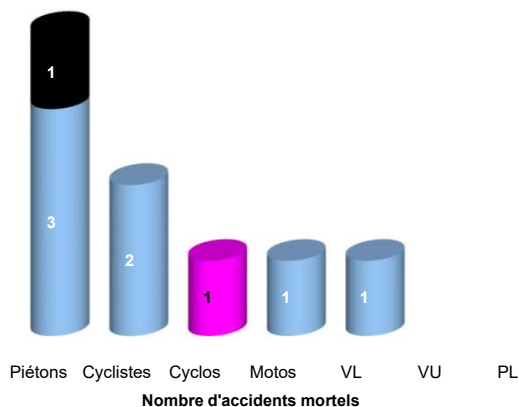
## Tués contre - conflits (dans les accidents mortels)

Nombre d'accidents mortels selon le mode de déplacement des personnes tuées

Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Contre
							Seul
							Piétons
							Cyclistes
							Cyclos
							Motos
3	2		1	1			VL
							VU
1							PL, TC
		1					Non identifié, autre
4	2	1	1	1			9

Contre...

- Non identifié, autre
- PL
- VU
- VL
- Motos
- Cyclos
- Cyclistes
- Piétons
- Seul



# Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

## Nombre de personnes tuées au 31 mars 2024 : 9

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à 30 jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Localisation des accidents mortels :  
(voir tableau page suivante)




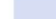


Accidents mortels du mois de mars



Accidents mortels de janvier à février

Nombre d'accidents mortels  
par arrondissement :

-  Fougères-Vitré : 0
-  Rennes : 5
-  Saint-Malo : 3
-  Redon : 1

Thème : Transport - Accidentologie

Réalisé par : DDTM35/SSER TeM/ODSR

Date de réalisation : 04 avril 2024

© DDTM d'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite

Cette plaquette présente le cumul des accidents mortels routiers (tués à trente jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine  
 Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.  
 Sources : Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Gendarmerie nationale - Police nationale.

### Données concernant les accidents mortels du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	03/01/2024	19h30	Cesson-Sévigné	Piéton	30	M	1
2	08/01/2024	16h25	Combours	Conducteur VL	79	M	2
3	19/01/2024	00h00	Vezin-Le-Coquet	Cycliste	53	M	3
4	17/02/2024	18h45	Chantepie	Piéton	92	F	4
5	27/02/2024	10h58	Saint-Méloir-des-Ondes	Cond Scooter<125cm3	18	M	5
6	01/03/2024	02h00	Saint-Malo	Piéton	69	M	6
7	05/03/2024	03h40	Rennes	Piéton	75	M	7
8	14/03/2024	18h30	Sixt-sur-Aff	Cycliste	44	M	8
9	21/03/2024	17h15	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	Cond Scooter<50cm3	38	M	9

## La sécurité routière à la une

### Nouveau protocole d'intervention d'urgence en Ille-et-Vilaine

► Chaque année, de nombreux accidents impliquant des véhicules et agents d'intervention sont à déplorer sur les routes. Tous les intervenants, gestionnaires de voirie, secours, forces de l'ordre, etc. peuvent être touchés.

Depuis 2014, les directions interdépartementales des routes (DIR) déplorent en moyenne 120 accidents (corporels ou matériels) chaque année, dont 16 blessés par an. Six agents ont été tués en intervention entre 2014 et 2022, dont quatre entre 2020 et 2022. L'année 2022 a en outre été marquée par une augmentation de 15 % du nombre d'accidents sur zones d'intervention ou de chantiers par rapport à l'année 2021 et par une augmentation de la gravité de ces accidents.

Le 22 mai 2023, un accident a coûté la vie à un agent de la DIR Atlantique et un nouveau drame a eu lieu le 3 mars 2024, causant la mort d'un agent autoroutier sur l'autoroute A8. Ces accidents dramatiques viennent confirmer la nécessité de mobiliser tous les leviers et tous les acteurs possibles pour améliorer la sécurité des interventions d'urgence.

► Dans ce contexte, les protocoles d'intervention d'urgence ont pour vocation d'organiser l'intervention de tous les acteurs concernés pour renforcer la sécurité des services et des usagers.

Les services intervenant en Ille-et-Vilaine lors d'un accident sur les différents réseaux routiers (autoroutes, routes à chaussées séparées, principales routes bidirectionnelles) sont en effet nombreux : la Direction interdépartementale des routes Ouest, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, le Service départemental d'incendie et de secours, le Service d'aide médicale d'urgence, la Police nationale et la Gendarmerie nationale.

Le nouveau protocole d'intervention d'urgence d'Ille-et-Vilaine a été coconstruit par ces services afin de renforcer leur coordination et leur processus de sécurité en cas d'intervention. La signature officielle du protocole a eu lieu lors d'un exercice de mise en situation en présence de tous les partenaires, le 2 avril 2024.

#### ► Le corridor de sécurité

Les agents des routes interviennent tous les jours pour la sécurité des usagers. Pour les protéger, la règle du corridor de sécurité doit être respectée. Inscrite au Code de la route, cette règle impose aux conducteurs d'adapter leur comportement à l'approche d'un chantier ou d'un véhicule en intervention :

- en ralentissant
  - si possible, en changeant de voie
  - sinon en s'écartant au maximum
- Le non-respect de ces consignes est passible d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe (135 € d'amendes et retrait de un à six points du permis de conduire).



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE**

